

Le Parlement divorce de la prévention

En décembre dernier, les députés ont définitivement abrogé l'examen médical prénuptial, privant ainsi plus d'un demi-million de personnes de l'occasion de pratiquer un test de dépistage du VIH. Cette initiative n'a fait l'objet d'aucune concertation et pour l'heure rien ne semble devoir combler ce vide. Les acteurs de la lutte contre le sida veulent une réflexion nationale afin d'imaginer un nouveau dispositif d'information et de prévention pour « tous les couples ».

Soixante-cinq ans après son instauration par le régime de Vichy, l'examen médical prénuptial a été biffé des textes par l'Assemblée nationale le 9 octobre dernier (lire encadré). Cette suppression a été entérinée dans le cadre du projet de loi relatif à la simplification du droit initiée par le gouvernement en 2006. Principales raisons invoquées : la grande majorité des couples vivent désormais ensemble avant de convoler en justes noces. Et, selon les sources, la mesure coûte de 10 à 14 millions d'euros par an à la Sécurité sociale. Seul problème, s'agissant des infections sexuellement transmissibles, l'examen prénuptial était un des rares moments où la proposition de dépistage du VIH, de la syphilis et des hépatites devait être systématique. Résultat : dès cette année, quelque 540 000 personnes seront privées de cette opportunité. Dans un contexte où prévention et recours au dépistage battent de l'aile, il est regrettable que la disparition de ce dispositif n'ait été accompagnée d'aucune mesure de remplacement. Mais pour cela, encore aurait-il fallu que les élus de la nation consultent – notamment les instances de santé publiques. Or rien de tel n'a été entrepris. Ni le ministère de la Santé, ni le Conseil national du sida (CNS), ni l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), pour ne citer qu'eux, n'ont été sollicités afin de donner un avis. Quant aux associations de lutte contre le sida et celles des professionnels de santé, elles ont été informées de la nouvelle par voie de presse... « *Supprimer cette consultation est une aberration* », ont déclaré de concert médecins généralistes et gynécologues¹.

Occasion manquée. « *Courant novembre, nous avons évoqué le sujet avec Roselyne Bachelot-Narquin. La ministre de la Santé a admis que cette suppression posait problème, rapporte Emmanuel Château, coprésident d'Act Up-Paris.*

Elle nous a également assurés que ses services s'étaient saisis du dossier pour travailler sur une mesure d'ordre général qui concernerait l'ensemble des couples et qui pourrait aboutir à proposer des consultations de santé sexuelle à l'occasion du mariage mais pas seulement. » Sur le fond, l'association estime cette piste séduisante puisque les couples homosexuels en seraient cette fois bénéficiaires. « *En revanche, sur la forme, elle l'est moins puisque cette consultation serait facultative*, indique Emmanuel Château. *Or l'avantage de l'examen prénuptial était de systématiser la proposition de dépistage conformément aux recommandations du CNS.* » Conseil qui admet que, s'il n'était pas arc-bouté sur le maintien de l'examen prénuptial, l'occasion a sans doute été manquée d'ouvrir une réflexion qui aurait pu permettre d'élaborer des actions de prévention en direction des couples. Est-il trop tard ? Pas forcément. Act Up-Paris a d'ailleurs demandé à la ministre de participer à une réflexion sur la question. Selon l'association, elle pourrait tout à fait être traitée dans le cadre plus large du suivi du programme de lutte contre le sida et des recommandations du groupe d'experts dirigé par le Pr Patrick Yeni.

Passage obligé

Depuis la loi du 16 décembre 1942, le certificat médical d'examen prénuptial était obligatoire pour le mariage civil. Cette disposition était encadrée par le code civil et le code de santé publique. Les futurs époux devaient se soumettre à deux consultations médicales et à une série d'exams biologiques. Outre un bilan médical, l'objectif était de délivrer des informations sur la grossesse, la contraception et les infections sexuellement transmissibles.

¹ Le Parisien daté du 29 octobre 2007.